

**Acquisition d'une partie de l'ancien lycée Emulation Dieppoise porté
par l'EPF Normandie et cession de ce terrain à la
société Cirmad Prospectives**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par acte signé en date du 8 août 2008, l'Établissement Public Foncier de Normandie a acquis pour le compte de la Ville, un bien immobilier sis avenue Pasteur, rue Desmarquets, rue Dulague, et rue Jean Porte, supportant les bâtiments de l'ancien lycée professionnel « Emulation Dieppoise », cadastré section AZ n° 116 et 117, et section AW n°4.

Cet îlot « Pasteur » est destiné à être restructuré en parking silos, en logements, ainsi qu'en un pôle de services dédié à la santé regroupant l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers), l'ADIR (Association d'Aide à Domicile aux Insuffisants Respiratoires), le CMP (Centre Médico-Psychologique), une crèche à horaires décalés, un Pôle Ressources Santé, le centre de vaccination, ainsi qu'un Ehpad (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

L'Ehpad sera réalisé par la société Cirmad en VEFA pour le compte de Sodineuf Habitat Normand et sera géré ensuite par la Fondation Caisse d'Épargne. La division parcellaire a été réalisée par le géomètre-expert pour identifier l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'Ehpad, d'environ 3100 m².

L'emprise foncière comporte une partie du bien porté par l'EPF Normandie, nouvellement cadastré section AW n° 47, pour une superficie de 2729 m², et section AZ n°150 pour 322 m², ainsi qu'une partie du bien appartenant déjà à la Ville, nouvellement cadastré section AZ n° 147 pour une superficie de 49 m².

La Ville doit donc acheter les parcelles AW n°47 et AZ n°150 à l'EPF Normandie pour les revendre à la société Cirmad Prospectives, ainsi que la parcelle Ville cadastrée section AZ n° 147. Il est à noter que ce rachat auprès de l'EPF Normandie rentre dans le cadre de nos obligations annuelles de rachat du Programme d'Action Foncière de la Ville et qu'il est inscrit au budget primitif 2009.

Le service France Domaine, en date du 11 décembre 2008, a évalué les terrains à 220 €/m² TTC.

Le prix d'acquisition auprès de l'EPF Normandie est donc de 220 €/m², augmenté des frais de portage et d'actualisation, soit un montant total TTC de 742 868,36 €, hors frais notariés, pour une superficie de 3051 m².

La majeure partie de la parcelle objet de la cession est amenée à être démolie, sur environ 2780 m² de superficie. Les délais d'intervention de l'EPF Normandie pour la démolition étant incompatibles avec le planning de réalisation de l'Ehpad, la société Cirmad Prospectives a décidé de prendre en charge cette démolition. Le coût du terrain, déduction faite de la démolition, a ainsi été évalué à 450 000 € hors taxe, soit 538 200 € TTC (173,61 €/m² TTC).

Considérant l'avis formulé par la commission n°6, réunie le 15 septembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition d'une partie de l'ancien lycée Emulation Dieppoise porté par l'EPF Normandie et cadastré section AW n° 47 et AZ n° 150 pour 3051 m², au prix de 742 868,36 €TTC, hors frais notariés,
- D'approuver la cession de ce terrain cadastré section AW n° 47 et AZ n° 150, ainsi que de la parcelle communale cadastrée AZ n° 147 pour 49 m², à la société Cirmad Prospectives, d'une superficie globale d'environ 3100 m², au prix de 538 200 €TTC,
- D'autoriser la signature de toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|